



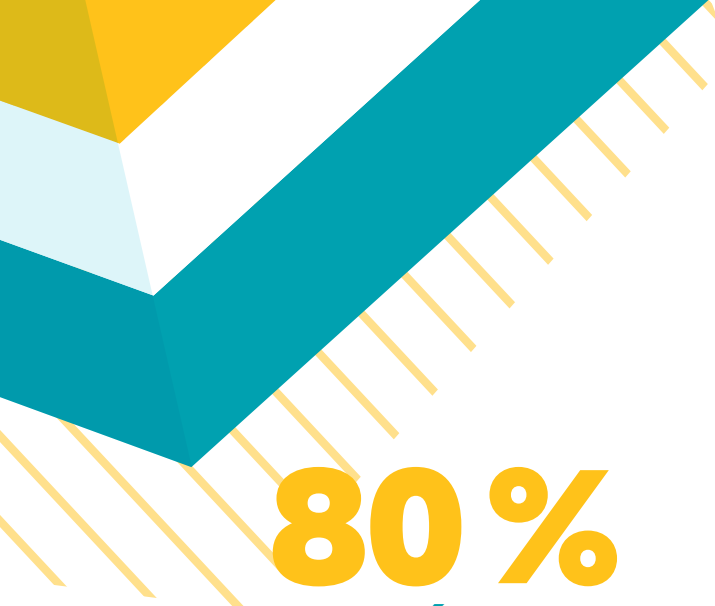
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAGES SANS DÉCHET PLASTIQUE

Une charte pour des communes engagées





80 %

DES DÉCHETS MARINS PROVIENNENT DE LA TERRE

Mégots, bouteilles plastiques, emballages divers... les déchets composés de plastique sont les plus répandus sur nos littoraux et dans nos océans.

Pour en finir avec cette pollution, il est essentiel de protéger nos littoraux, lieux de vie accessibles à tous et abritant une biodiversité riche et fragile. Pour cela, la mobilisation de tous est essentielle.

Le ministère en charge de la transition écologique propose aux communes engagées de signer la charte *Plages sans déchet plastique*.

QUI PEUT ADHÉRER À LA CHARTE ?

La charte est ouverte :

- Aux communes littorales
- Aux communes situées aux abords d'un plan d'eau

En signant cette charte, vous rejoignez un réseau de communes engagées dans la préservation des plages et la réduction des déchets plastiques à travers 17 gestes concrets.

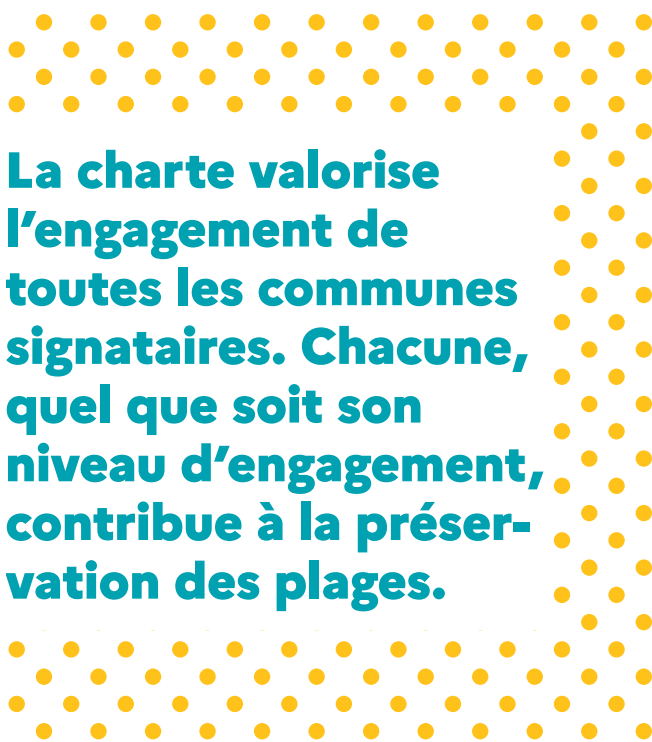
Ce réseau, qui se réunit annuellement, peut s'appuyer sur une plateforme d'échange collaborative permettant de partager les actualités et de regrouper les bonnes pratiques, guides et éléments de communication.

3 paliers d'engagement permettent de matérialiser la mise en place progressive des différentes actions.

La charte valorise l'engagement de toutes les communes signataires. Chacune, quel que soit son niveau d'engagement, contribue à la préservation des plages.

POURQUOI ADHÉRER

- Pour préserver l'environnement et protéger la biodiversité.
- Pour réduire l'utilisation du plastique et limiter son rejet dans la nature.
- Pour valoriser l'image des communes soucieuses de préserver l'environnement.
- Pour sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire et des usagers sur les impacts des déchets plastiques.
- Pour améliorer l'accueil touristique et l'attractivité des plages.



La charte valorise l'engagement de toutes les communes signataires. Chacune, quel que soit son niveau d'engagement, contribue à la préservation des plages.

1 CHARTE / 17 ENGAGEMENTS

pour des plages sans déchet plastique

SENSIBILISATION

1 Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages (mégots, emballages, bâtonnets, masques, gants, lingettes, mouchoirs...) et leur impact sur le milieu marin, visible aux entrées des plages, des ports de plaisance et dans les centres-villes.

2 Informer les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés (affichage, panneaux, presse locale).

3 Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile.

4 Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, plaisance, capitainerie ...).

5 Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer d'objets à usage unique (sacs, pailles, gobelets, couverts, ballons).

6 Utiliser des outils de sensibilisation du grand public pour lutter contre l'abandon des déchets plastiques (tels que les nudges Ici commence la mer).

PRÉVENTION

7 Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements ou démarches promotionnelles organisés sur les plages (gobelets et vaisselles réutilisables, cendriers de poche, interdire les objets publicitaires à usage unique...).

Le zéro plastique est une condition d'acceptation des dossiers de demande d'autorisation.

8 Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires (gobelets, éco-cup, boîtes à sandwich...).

9 Proposer des animations de type bar à eau ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages (hors période de sécheresse).

10 Valoriser les commerçants, et notamment les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux emballages en plastique jetables et qui développent le réemploi des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter).

11 Promouvoir l'utilisation de matériaux durables (bois, paille, osier, rotin, toile, etc.) dans les installations présentes sur les plages comme les restaurants, les mobiliers de plage, les clubs enfants ou sportifs...

12 Étendre le dispositif des plages sans tabac à l'ensemble des plages du littoral, sur l'année entière.

RAMASSAGE, NETTOYAGE, COLLECTE ET TRI

13 Promouvoir ou organiser des événements citoyens pour nettoyer une plage (1 personne ramasse 1 déchet).

14 Équiper l'entrée ou la sortie des plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets.

15 Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles.

16 Pratiquer un nettoyage raisonné (nettoyage manuel sur les plages naturelles, nettoyage mécanique limité aux plages urbaines).

17 Former 30 % du personnel chargé de l'entretien des plages au nettoyage manuel ou raisonné des plages.

PLUS D'INFORMATIONS SUR :

ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/charte-plage-sans-dechet-plastique

VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER À LA CHARTE POUR DES PLAGES SANS DÉCHETS PLASTIQUE ?

Contactez-nous :

charte-plastique@developpement-durable.gouv.fr

